

Conseil Communautaire du 26 novembre 2010

Le débat sur orientations budgétaires 2011

Conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent celles du budget primitif.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité ; il ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

La procédure budgétaire s'achèvera par l'examen du budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire du 21 janvier prochain.

Comme l'an dernier, il convient de souligner que la préparation des orientations budgétaires 2011 s'effectue dans un contexte de réforme de la fiscalité des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

A ce jour, compte tenu de la complexité de cette réforme il est encore difficile d'en mesurer l'impact à court terme et à long terme malgré l'année de transition qu'a été l'année de 2010.

Avant de vous présenter les orientations budgétaires pour 2011, il convient donc de rappeler les éléments marquants de la deuxième année de cette réforme.

I) – 2011 : une année budgétaire marquée par la pleine application de la nouvelle architecture fiscale et par la poursuite du gel des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales

A) – 2011 : la première année d'application du nouveau dispositif fiscal.

Lors du bureau du 2 avril dernier, les points majeurs de la réforme ont été présentés aux membres du bureau.

Le nouveau dispositif tel que posé par la loi de finances 2010 devrait faire l'objet au nom de la clause de revoyure d'aménagements. Ceux-ci seront présentés lors du projet de la loi de finances 2011. Ils concernent principalement les modalités de répartition territoriale de la

Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) entre usines et sièges sociaux et le calcul de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Pour rappel, la réforme de la fiscalité englobant celle de la taxe professionnelle, repose sur 3 grands axes : la refonte de la taxe professionnelle avec la création de la Cotisation Economique Territoriale (CET), la redistribution de la fiscalité entre les différents niveaux territoriaux et la garantie des ressources pour chacun de ces niveaux grâce au fonds de garantie et de péréquation.

Nous contenterons donc de rappeler la nature des principales recettes fiscales que percevra le Grand Tarbes pour 2011 qui sont les suivantes :

- La Cotisation économique territoriale :

Elle se compose de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE.).

- la C.F.E. en 2010, la Communauté a voté un taux relais de 19,46 % qui s'applique sur une base notifiée de 18 624 296 donnant un produit attendu de 3 044 401,92 €.

Pour 2011, le taux qui servira de référence pour la Communauté sera équivalent au taux relais voté en 2010, majoré du taux départemental et régional de 2010, ainsi qu'une partie de frais de gestion transférée. La détermination du taux par la collectivité est conservée pour cette taxe. Les règles de lien des taux avec les taxes ménages sont également maintenues. Le Grand Tarbes votera ce taux dans le courant du mois de mars.

- la Cotisation sur la valeur Ajoutée : la base d'imposition ne semble pas avoir fait l'objet de modification par rapport au dispositif initial. Le taux est fixé à 1,5 % sans pouvoir de modulation pour notre établissement.

Cependant, l'article 59 du PLF 2011 prévoit de modifier la clé de répartition entre les collectivités locales (26,5 % pour les communes, 48,5 % pour les départements et 25 % pour les régions) et au niveau du territoire.

- La redistribution de la fiscalité entre les différents niveaux territoriaux

A compter de 2011, la communauté percevra la part départementale de la taxe d'habitation dans son intégralité ainsi que les parts régionales et départementales de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Outre ces deux taxes foncières, la Communauté percevra également la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et la nouvelle Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

- Les mécanismes de garantie des ressources

En 2011, le produit des nouvelles ressources fiscales et budgétaires sera versé directement aux collectivités. Un mécanisme de garantie individuelle des ressources (FNGIR) devrait permettre d'assurer pour chaque collectivité la stabilité de ses moyens de financement. Selon les dernières simulations réalisées par le Ministère de l'Economie fin juillet 2010, la Communauté sera une collectivité considérée comme « gagnante » suite à la réforme, à ce titre elle contribuera à alimenter le FNGIR.

L'année 2011 sera pour la Communauté une année de transition et d'appropriation du nouveau dispositif.

B) – La stagnation de la DGF des EPCI

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques engagée par l'Etat et de la nécessité du redressement des comptes publics, la rationalisation des concours financiers aux collectivités locales devenue une obligation pour l'Etat, se poursuit en 2011 avec le gel des dotations versées aux collectivités.

Ceci nous conduit à être prudent et à ne prévoir aucune augmentation de nos dotations (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation de la part salaire), voir une légère diminution.

Compte tenu de ce contexte délicat, il convient d'être prudent et pragmatique en poursuivant une gestion maîtrisée et responsable de nos dépenses afin de soutenir le financement de notre politique ambitieuse de développement.

II) – La poursuite indispensable d'une gestion maîtrisée

A) – Un outil de concertation validé : le Plan Pluriannuel d'Investissement

Cette prospective budgétaire, véritable clé de voûte de la programmation pluriannuelle, est un outil de gestion et d'aide à la décision.

Comme l'an dernier un séminaire sera organisé avant la fin de cette année pour présenter le P.P.I actualisé. Le montant global d'investissement s'élève pour 2011 à 10 108 000 €, budget principal et budgets annexes confondus y compris le budget annexe transport.

B) – La dette : une source de financement contrôlée

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2011 à 1 779 975,11 €, budget principal et budgets annexes confondus, contre 1 991 720 €, en 2010, soit une diminution d'environ 12 %. Ce faible endettement nous donne une marge de manœuvre non négligeable pour le financement de nos investissements.

A ce jour le Grand Tarbes a lancé une consultation pour un emprunt de 3 000 000 €. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt qui ne devrait perdurer, on observe en effet actuellement une légère tendance à la hausse. Il a été décidé d'anticiper la mobilisation de l'emprunt avant la fin de l'année pour consolider notre trésorerie actuelle et pouvoir financer les investissements qui seront engagés dans le courant du 1^{er} semestre 2011.

III) – Les principales orientations du Budget 2011 de l'agglomération du Grand Tarbes

A) – Les dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursement de la dette et des opérations d'ordre (amortissement de l'actif et autofinancement), sont estimées à 34 629 853 € pour 2011 contre 34 176 000 € pour 2010 soit une augmentation de 1,33 %.

- Les charges à caractère général.
Ces charges s'élèveront pour 2011 à 3 262 270 € contre 3 231 682 € en 2010, soit une légère augmentation de 0,95 % ce qui démontre, comme l'année précédente, l'effort de maîtrise fait par les services sur leurs dépenses de fonctionnement courant.
- Les dépenses de personnel.
La masse salariale 2011 est estimée à 6 927 005 € soit une progression de 2,48 % par rapport à celle budgétée en 2010. Cette augmentation correspond au taux moyen de l'impact du ratio Glissement Vieillesse Technicité sur la masse salariale.
- Les reversements de produits.
Concernant le chapitre 014 intitulé « Atténuations de produits », l'attribution de compensation reversée aux communes membres est maintenue à 12 684 043 €. En 2011, comme pour les autres années, le montant de la Dotation de Solidarité reste inchangé. Il s'élève à 1 202 518 €. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est entièrement reversée au SYMAT. Le montant inscrit en recettes comme en dépenses est celui de 2010. Il sera

réajusté par décision modificative en début d'année suite à la notification des bases et à l'évaluation du reversement demandé par le SYMAT au Grand Tarbes.

B) – Les recettes de fonctionnement

Compte tenu de la réforme de la fiscalité et de la maîtrise de l'évolution des dotations de l'Etat, les prévisions de recettes sont donc basées sur un maintien du produit pour la première par rapport à celui perçu en 2010 et sur une baisse pour les secondes.

Pour la fiscalité, compte tenu de la première année d'application du dispositif et des ajustements prévus et à venir nous avons choisi d'inscrire en produit fiscal (toutes taxes à percevoir déduction faite du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR) le montant perçu pour 2010 soit 15 100 000 €.

Il faut noter que 2011 correspond à la 5^{ème} année et donc à la dernière année du dispositif de compensation pour perte de TP due à la fermeture de GIAT. Cette dernière ne représentera plus que 20 % du montant versé au titre de la première année de compensation soit 237 950 €.

Pour les dotations reçues de l'Etat, la prudence s'impose. Concernant la dotation d'intercommunalité (DGF), suite à la baisse de 105 000 € enregistrée entre 2009 et 2008, et de la faible augmentation constatée en 2010 par rapport à 2009 soit 12 000 €, nous avons choisi d'inscrire le montant perçu en 2009 soit 3 460 000 €. S'agissant de la dotation de compensation de la part salaire, nous avons adopté la même règle en inscrivant en 2011 le montant notifié en 2009 soit 6 868 979 €.

Le reste des recettes, hormis la TEOM déjà vue ci-dessus, les produits des services et autres participations, sont sans évolution notable et quasi constants. Néanmoins nous notons une diminution des produits issus des services soit moins 20 000 € par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci concerne certaines écoles de musique, elle résulte de l'harmonisation des tarifs votés au Conseil Communautaire du 9 juillet dernier.

Pour l'année à venir les recettes de fonctionnement s'élèvent donc à 36 431 570 € contre 36 030 866 € en 2010 soit une augmentation de 1,11 %. L'autofinancement ainsi dégagé s'élève à 1 037 817 €. Pour rappel en 2010 celui était de 1 070 649 €.

C) – Une politique d'investissement planifiée et soutenue

Le montant annuel des investissements (hors remboursement du capital de la dette) en 2011 est estimé à 7 974 150 € pour le budget principal (pour rappel en 2010 : 9 442 625 €) et 1 582 000 € pour l'ensemble des budgets annexes, hors budget annexe transport (pour

rappel en 2010 : 1 335 463 €), soit un montant total de 9 556 150 € (pour rappel en 2010 : 10 778 088 €), auxquels il conviendra d'ajouter les restes à réaliser 2010 estimés à hauteur de 5 330 000 €.

Les investissements prévus pendant l'année 2011 s'inscrivent, comme nous l'avons souligné ci-dessus, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

1) Les opérations lancées en 2011 :

Les opérations qui seront lancées en 2011 sont les suivantes :

- la construction de la plate-forme du Centre de Ressources et de Compétences Composites (CRCC). Ce projet s'élève à 4 545 000 € TTC. 250 000 € seront inscrits au BP 2011 auxquels il conviendra d'ajouter les restes à réaliser 2010 qui s'élèvent à 1 050 000,00 €. Cette année, cette opération a fait l'objet de nombreux ajustements avec les partenaires co-financiers,
- la réalisation de nouveaux équipements sportifs : 500 000 €,
- la sédentarisation des gens du voyage. A ce jour, le nouvel axe en matière d'accueil des gens du voyage, après la construction d'aires d'accueil pendant ces 10 dernières années, est la sédentarisation. Il est donc prévu d'inscrire 365 000 € pour les acquisitions de terrain et le lancement des premiers travaux auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour 170 000 €,
- les travaux sur les piscines : ces travaux portent principalement sur Paul BOYRIE et Michel RAUNER. Pour la première, ils concernent la reprise de la totalité du carrelage des plages ainsi que la mise à niveau technique pour les compétitions organisées soit 397 000€. Pour la seconde, il s'agit de réfection des joints du bassin intérieur et extérieur et de la démolition de la coursive et du comblement du bassin réformé pour 73 000 €. Il est prévu également pour l'ensemble des trois piscines de la Communauté de les équiper de contrôles d'accès pour un montant 80 000 € afin d'améliorer la gestion des entrées et par là même optimiser nos recettes,
- l'aménagement du lac de Bours : 30 500 €, dont 15 000 € pour la plantation d'arbustes et 15 500 € pour la participation versée à la commune de Bours pour l'aménagement de toilettes.

2) Les opérations en cours

D'importants investissements opérationnels se poursuivent en 2011, principalement, en faveur du développement économique. Cela concerne notamment :

- la ZAC Parc de l'Adour : la participation, conformément à l'avenant n°2 au traité de concession de la Zone d'Aménagement Concertée de Séméac – Soues approuvé en Conseil communautaire du 30 juin 2009, s'élèvera à 2 500 000 € versée à la CACG-SEPA,
- la zone sud de l'usine d'Alstom : 1 135 000 € pour l'achèvement des travaux de démolition commencés en 2010 et la poursuite de ceux des espaces publics (parc de stationnement et VRD),
- la ZAC Parc d'activités des Pyrénées : 160 000 € pour la fin des travaux de la phase II et des acquisitions foncières de la phase II et III,
- la ZAC Ecoparc : 350 000 € pour la poursuite des études liées à l'aménagement de la zone (bilan carbone) et le lancement des premiers travaux,
- la Maison Commune Emploi Formation : 1 000 000 €. Le concours de jury a été lancé en 2010, le démarrage des travaux est prévu dans le courant du second semestre 2011. Les restes à réaliser pour cette opération s'élèvent à 945 000,00 €,
- les entrées d'agglomération : 25 500 € pour la poursuite d'aménagement de nouvelles entrées.

3) L'investissement récurrent

L'enveloppe concernant l'investissement récurrent est estimée pour 2011 à 638 930 €, elle était de 388 525 €, en 2010.

- La logistique de la communauté : informatique et mobilier :
 - o Pour l'informatique, concernant le siège, il est prévu l'attribution d'une enveloppe d'environ 100 000 € afin de procéder à la phase 4 du renouvellement des postes, des routeurs, à l'évolution de la messagerie, pour faire face aux impondérables, à l'acquisition de nouveaux logiciels et à la mise à jour des protections nécessaires,

- Concernant les services culturels et sportifs : l'enveloppe devrait s'élever aux alentours de 18 900 €, elle servira également au renouvellement de postes informatiques et aux impondérables,
- Pour le mobilier, l'enveloppe globale pour l'ensemble des services devrait être d'environ 49 530 €.
- L'amélioration du patrimoine :
 - Les bâtiments : 40 000 € sont prévus pour des travaux divers, à savoir le siège, le local concorde, la maison de l'escrime, la maison des arts martiaux, la protection de la zone Bastillac,
 - Les aires d'accueil : 178 000 € pour des travaux divers dont la pose de gouttières, de compteurs de pare-vent, et la télégestion des aires,
 - Les bâtiments culturels (école de musique et bibliothèque) : 179 000 € pour travaux d'amélioration et de rénovation.

Les autres investissements récurrents concerneront des acquisitions d'instruments pour les écoles de musiques pour un montant d'environ 33 500 € dont 30 000 € pour le Conservatoire Henri Duparc, et des équipements divers pour les services (véhicules, outillages, lignes d'eau, nettoyeur haute pression...) pour 40 000 € environ.

4) Les subventions d'équipement

Il est prévu d'inscrire au budget principal de 2011, les subventions d'équipement suivantes :

- contrat de Projet Etat Région - Pôle Universitaire Tarbais : 240 000 € afin de participer à la réalisation d'un centre de ressources langues et du laboratoire commun multi matériaux PREMPI –ENIT (délibération du 24 mai 2009),
- PRIMES (laboratoire de recherche) : 150 000 € pour la 2^{ème} année. Notre participation s'élève à 600 000 € sur quatre ans,
- aide financière apportée au développement des laboratoires de recherche du pôle universitaire tarbais en lien avec les filières pour leurs équipements et des aménagements particuliers : 100 000 €,

- Plan de Déplacement Urbain : 100 000 € pour les participations versées aux communes de l'agglomération, dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des itinéraires cyclables conformément aux dispositions prévues dans le PDU approuvé au conseil communautaire du 17 décembre 2007.

D) – Le financement de nos investissements :

- **L'autofinancement :**

L'autofinancement s'élève en 2011 à 1 037 817 € contre 1 070 649 € 2010. Malgré la faible évolution de nos recettes de fonctionnement nous arrivons grâce à une maîtrise de nos dépenses à maintenir un autofinancement quasi constant par rapport à l'an dernier.

- **Les subventions :**

Pour 2011, elles s'élèvent à hauteur de 1 477 000 €. Elles s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la Convention Territoriale de Développement 2008-2013.

Elles concernent principalement les opérations suivantes :

- la plate forme CRCC pour un montant de 400 000 €,
- la sédentarisation pour un montant de 90 000 €, auxquelles il conviendra d'ajouter le produit des ventes des terrains estimé à de 245 000 €,
- la Maison Commune Emploi Formation : 255 000 €;
- la Zone Ecoparc : 250 000 €,
- les piscines Paul BOYRIE – rénovation thermique : 350 000 €.

- **L'emprunt :**

Pour 2011, le montant de l'emprunt prévu pour le budget principal est de 3 865 486,78 € et les budgets annexes de 1 370 693,00 € soit 5 236 179,78 €, pour rappel en 2010 ce montant s'élevait à 4 729 499 €.

Enfin conformément à l'article L 1111-2 du CGCT, nous devons indiquer les actions qui sont menées dans les ZUS.

En 2011 comme les années précédentes, le Grand Tarbes interviendra principalement comme coordonnateur de l'ORU auprès des maîtres d'ouvrage (OPH, SEMI, la ville de Tarbes) dans le cadre des actions menées par la gestion urbaine de proximité.

Les autres interventions du Grand Tarbes en particulier en fonctionnement sont faites par le GIP CUCS Grand Tarbes et Lourdes

que nous cofinçons avec l'Etat, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la ville de Lourdes. Notre participation s'élèvera en 2011 à 309 107 €. Il semblerait que pour 2011 les crédits de l'Etat diminuent de 12 % par rapport aux exercices précédents ce qui induira une diminution de la participation des partenaires d'un même niveau.

Après examen de la commission Finances et Procédures administratives du 18 novembre 2010, il vous est proposé de débattre de ces orientations.